

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

## Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi le 14 janvier 2013 à 19h30

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte  
Mme Manon Olivier  
Mme Marie-Claude Lemieux  
Mme Sylvie Laroche  
Sont absents : M. Daniel Roy  
M. Jean-Guy Isabelle

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Régnald Grondin, maire

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture des procès-verbaux du 3 et 17 décembre 2012.
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et 17 décembre 2012.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2013.
5. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de janvier 2013.
6. Adoption des comptes à payer.
7. Rémunération des employés.
8. Rémunération de la directrice générale.
9. Amendement au règlement 73-81, concernant les déchets.
10. Amendement au règlement 101-92, concernant le traitement des élus.
11. Cautionnement et assurance ADMQ.
12. Accès D Affaires autorisation utilisateur principal.
13. Achat équipement informatique.
14. Projet M.A.D.A.
15. Taxes municipales impayées.
16. Location salle galas musicaux des Chevaliers de Colomb.
17. Demande de révision dossier Eric Drolet CPTAQ.
18. Paiement décompte final G.P.C.
19. Camion incendie.
20. Camion déneigement.
21. Affaires nouvelles :
  - a) Aire protégée Seigneurie Joly
  - b) Signature contrat directrice générale
  - c) Achat gazébo
  - d) commande d'arbres
22. Période de questions
23. Levée de la séance

.....

**2013-01-001**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

**2013-01-002**

#### **EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 17 DÉCEMBRE 2012.**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture des procès-verbaux du 3 et 17 décembre 2012, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

.....

**2013-01-003**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 17 DÉCEMBRE 2012.**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des procès-verbaux du 3 et 17 décembre 2012, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2013-01-004

#### ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2013.

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les dépenses incompressibles suivantes :

- Rémunération : Maire et les Élus municipaux  
Directrice générale / secrétaire-trésorière et Secrétaire adjointe  
Personne désignée pour la voirie et aide-voirie  
Chauffeurs de camion pour le déneigement  
Loisirs  
Pompiers et Premiers répondants  
Journalier  
Parc et terrain de jeux  
Préposé à l'entretien ménager
- Frais de vérification
- Frais de poste
- Retenue à la source aux deux paliers gouvernementaux
- Frais de téléphone, cellulaire, téléavertisseurs, radios mobiles et internet
- Propane, diesel
- Électricité de tous les édifices municipaux et éclairage public
- Assurances
- Les quotes-parts de la MRC de Lotbinière et la Municipalité de Laurier Station
- Fourniture de bureau
- Frais de déplacement

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-005

#### ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2013.

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-006

#### COMPTES À PAYER

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des comptes à payer, soit :

Comptes payés durant le mois de janvier 2013 :

.....	
1300001 - Menuiserie R. Bédard : Voirie	38.72
1300002 - Supérieur Propane : 1159, 2e Rang, 1245, 2e Rang	776.33
1300003 - Maxxam Analytics : Analyses d'eau	172.46
1300004 - Service d'incendie en commun : Entraide	919.65
1300005 - Philippe Gosselin & Ass. Ltée : Diesel	2285.34
1300006 - Laboratoires Environnex : Analyses d'eaux usées	49.44
1300007 - Receveur Général du Canada : Retenues à la source	1300.82
1300008 - Postes Canada : 2000 timbres	1402.70
1300009 - Revenu Québec : Retenues à la source (3 mois)	9 651.13
1300011 - Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 028.04
1300012 - Municipalité de Laurier-Station : Recyclage	1 376.81
1300013 - MRC de Lotbinière : Quote-part	3 272.83
1300014 - Hydro-Québec : Éclairage public	508.56
1300015 - Garage Clément Laquerre : Essence	64.00
1300016 - Office de Tourisme de Lotbinière : Partenariat promotionnel	150.00
1300017 - Philippe Gosselin & Ass. Ltée : Diesel garage	2 489.18
1300018 - Québec Municipal : Adhésion annuelle	91.98
1300019 - Véronique Laroche Notaire : Terrain lot 192-192-C	2 700.00
1300020 - Coop Val-Alain Résidences Riv. Chêne : Monte-Personnes	5 000.00
1300022 - Canadien National : Passage niveau rang 2 et route Trépanier	667.24
1300023 - Fonds information territoire : Avis de mutation	12.00
1300024 - Groupe CCL : Comptes de taxes, enveloppes	305.64
1300025 - ADMQ : Abonnement annuel ADMQ caution. et ass.	670.15
1300026 - Éditions Yvon Blais : Code municipal renouv. abonnement	141.75

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

1300027 – Supérieur Propane : Location cylindre loisirs	18.40
1300028 – CIB : Soutien technique 2013	2 351.24
1300029 – C.E.R. Turmel : Fer channel, flat, tube	177.50
1300030 – Municipalité de Joly : Entente inspecteur municipal	621.20
1300031 – Robitaille Equipement inc. : Peigne grader ¾	547.28
1300032 – Publications CCH Ltée : Renouv. Code municipal	444.15
1300033 – Roulement Techno : Adaptateur Kenworth	4.98
1300034 – Le Réseau Mobilité Plus : Fréquence Numérique	215.75
1300035 – Toshiba Solutions d’Affaires : Photocopies	143.68
1300036 – Division de Praxair Canada inc. : Acétylène et oxygène	42.48
1300037 – SOCAN : Droits de licences	212.78
1300038 – Pierre Demers : Remboursement clé barrière aux étangs	37.77
1300039 – Dany Sénéchale : Aide déneigement loisirs	120.00
1300041 – Hydro-Québec : Électricité 1245, 2e rang	395.69
1300042 – Bell Mobilité : Cellulaires	385.52
1300043 – Telus Québec : Téléphone pompiers, téléphone et internet	413.65
1300045 – Hydro Québec : Stations, Garage pompiers, Garage, Loisirs	1 991.25
1300046 – Supérieur Propane : Propane Centre municipal	513.01
1300047 – Chantal Blier : Entretien ménager	500.00
1300048 – Philippe Gosselin et Ass. Ltée : Diesel garage municipal	401.24
- Frais de déplacement	574.81
- Salaire	7 636.65

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2013-006**

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 53 823.80 \$

Caroline Fortin,  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Adoptée à l’unanimité  
.....

**2013-01-007**

#### **RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l’unanimité par les conseillers l’adoption de la rémunération de tous les employés municipaux.

Concernant le taux, il sera annexé au procès-verbal et ledit annexe sera confidentiel, selon l’article 57 de la Loi sur l’Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d’autres dispositions législatives

Adoptée à l’unanimité  
.....

**2013-01-008**

#### **RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Trente-cinq mille trois cents cinquante dollars (35 350.00 \$) pour l’année 2013, plus 22.66 \$ / heure pour les heures supplémentaires.

De plus, les frais de déplacement et de repas de la directrice générale / secrétaire-trésorière pour assister aux journées d’études et aux cours dispensés par la MRC, le MAMROT et l’ADMQ seront défrayés par la municipalité de Val-Alain, de même que les dépenses du Colloque et du Congrès de l’ADMQ, l’assurance cautionnement de la directrice générale / secrétaire-trésorière et la cotisation à l’ADMQ.

La directrice générale / secrétaire-trésorière aura trois (3) semaines de vacances payées durant l’année.

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l’unanimité par les conseillers d’accorder la rémunération ci-dessus à la directrice générale / secrétaire-trésorière pour l’année 2013.

Adoptée à l’unanimité  
.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2013-01-009

#### **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 73-81, CONCERNANT LES DÉCHETS**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Règlement 73-81, concernant la gestion des déchets solides soit amendé de la manière suivante :

1. A l'article 26, on devra lire : pour l'année 2013 la taxe annuelle prélevée sera de 130. \$ ...etc;
2. A l'article 26, on devra lire :... pour l'année 2013 la taxe annuelle prélevée sera de 230. \$ pour les commerces et industries sans conteneur;
3. A l'article 26, on devra lire :... un tarif de 150 \$ la tonne pour l'année 2013... etc.;
4. A l'article 27.1, on devra lire : un tarif de 150. \$ la tonne pour l'année 2013... etc.;
5. A l'article 27.2, on devra lire :...seront assujettis un tarif de 65. \$ pour l'année 2013
6. A l'article 27.2, on devra lire :... seront assujettis un tarif de 130 \$ pour les résidents permanents, pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-010

#### **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 101-92, CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Règlement 101-92, concernant la rémunération des élus municipaux soit amendé de la manière suivante :

A l'article 7 : on devra lire : pour l'exercice 2013, la rémunération de base et l'allocation des dépenses sont effectives au 1er janvier 2013;

A l'article 7 : on devra lire : les montants mentionnés aux articles 3, 4, 5 et 6 seront indexés à la hausse pour chaque exercice conformément aux taux de 2 % pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-011

#### **CAUTIONNEMENT ET ASSURANCES POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le montant de 670,15 \$ (taxes incluses) à l'ADMQ pour le cautionnement et l'assurance de la directrice générale / secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-012

#### **ACCES D AFFAIRES**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers que la nouvelle directrice générale Caroline Fortin devienne utilisatrice principale pour les accès internet de Desjardins via Accès D Affaires.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-013

#### **ACHAT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Considérant que l'équipement informatique est vieillissant, que sa capacité à supporter les nouveaux logiciels de travail est insuffisante, rendant le temps d'exécution très lent et la difficulté pour CIB à offrir le support technique à distance.

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat d'un ordinateur neuf.

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2013-01-014

#### MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté le 8 février 2012 la résolution no. 031-02-2012 pour appliquer au programme Municipalité Amie Des Aînés (MADA); pour les municipalités (sauf Saint-Agapit, Lotbinière) et au programme de politique familiale locale;

Attendu que le gouvernement du Québec a accepté la demande de subvention de la MRC et a confirmé le 6 novembre 2012 par lettre le versement d'une subvention de 130 000 \$ pour la réalisation de 15 politiques pour les aînés et 15 plans d'action;

Attendu qu'une condition du programme MADA est que le milieu doit contribuer pour 10% au projet; dans notre cas cela représente 13 000 \$; que le conseil des maires a adopté le 28 novembre 2012 le règlement de quotes-parts 2013 (No 239-2012) et a prévu pour 2013 de collecter 13 000 \$ entre les 15 municipalités visées (à parts égales);

Attendu que le programme MADA prévoit la mise en place d'un comité de pilotage au sein de la MRC et un comité de pilotage au sein des 15 municipalités participantes; que ce comité aura le mandat d'être le « porteur du projet » dans chaque localité;

Attendu que le programme MADA vise à doter les municipalités locales d'une politique pour les aînés et d'identifier les actions à mettre de l'avant au cours des trois prochaines années;

Attendu que le gouvernement du Québec a prévu un autre programme le QADA (Québec ami des Aînés) qui permettra de financer certaines actions identifiées au MADA;

Attendu que le gouvernement du Québec a refusé la demande de subvention pour la réalisation des politiques familiales locales le 16 novembre 2012;

Attendu que les membres du conseil de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intention de traiter simultanément le volet « famille » en même temps que le volet « aînés »;

Attendu que le programme MADA prévoit également une contribution de 23 800 \$ qui sera versée au Carrefour action municipale famille (C.A.M.F.) afin d'assister techniquement la MRC et les 15 municipalités participantes;

- 20 heures : 20 heures réservées à la MRC;
- 90 heures : 6 heures réservées à chaque municipalité;

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers, d'accepter de participer au projet MADA au cours des 2 prochaines années;

- de mettre en place un comité de pilotage local pour mener à bien le projet;
- de traiter simultanément le volet « famille » et le volet « aînés »;
- d'informer le « Carrefour Action Municipale Famille » de notre intention d'utiliser les services de 6 heures proposées.

Il est également résolu de transmettre cette résolution à la MRC de Lotbinière et au CAMF.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-015

#### LOCATION SALLE GALAS MUSICAUX DES CHEVALIERS DE COLOMB

Attendu qu'une partie des profits réalisés lors des galas musicaux est versée à la Fabrique de Val-Alain.

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers que la salle soit gratuite pour les galas des Chevaliers de Colomb jusqu'en mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2013-01-016

**ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES & TRAVAUX MUNICIPAUX – PROGRAMME PIQM – DOSSIER : 22600-203 – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 9 (final)**

Considérant que nous avons reçu de l'Entrepreneur G.P.C. Excavation Inc. le décompte progressif n° 9 (final) en regard avec le projet cité en rubrique;

Considérant que Roche Ltée Groupe conseil ont analysé ladite demande et qu'il juge celle-ci représentative des travaux réalisés en date du 10 janvier 2013.

Considérant que le décompte n° 9 se détaille de la façon suivante :

- Partie 1 « PIQM-Val-Alain » : N/A
- Partie 2 « TECQ-Val-Alain » : 150 891,00 \$
- Partie 3 « MTQ » : N/A \$

Considérant que ce montant tient compte de la retenue temporaire pour protéger les dénonciations des sous-traitants (ESL & PEB) au montant de 132 447,66 \$ et de l'ajout des taxes brutes;

Considérant que le paiement de ce décompte est conditionnel à la remise des documents suivants :

- Déclaration statutaire;
- Quittances des sous-traitants (ESL & PEB);
- Certificat de la CSST;
- Confirmation du bornage au 755 rue Principale (Madame Labonté);
- Certificat de réception définitive signé;
- Cautionnement d'entretien de 1 488 500\$ pour la période du 9 décembre 2012 au 9 décembre 2013 (Travaux d'égout et de voirie (partielle));
- Cautionnement d'entretien de 42 150\$ pour la période du 19 juillet 2012 au 19 juillet 2013 (Travaux correctifs et de voirie (pavage 2012));
- Confirmation de l'installation des deux (2) clapets aux poste de pompage et l'isolation de la dalle supérieure au regard de contrôle aux étangs.

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire le paiement au montant total de 150 891,00 \$

Que le maire, Monsieur Régnald Grondin, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Val-Alain le décompte progressif n° 9 (final)

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-017

**CAMION INCENDIE AUTORISATION PROCESSUS S.E.A.O.**

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers d'envoyer une demande de soumission via le site d'appel d'offres S.E.A.O. pour l'achat d'un camion incendie.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-018

**CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ INVITATIONS ÉCRITES**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire des invitations pour l'achat d'un camion de déneigement usagé 10 roues de l'année 2000 ou plus récent.

Les entrepreneurs pour les invitations ont été choisis suite à une réunion de travail en date du 23 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2013-01-019

#### AIRE PROTÉGÉE SEIGNEURIE JOLY

Considérant que notre municipalité voisine de Leclercville appuie une demande d'aire protégée dans la Seigneurie Joly visant à ériger une bande minimale de 500 mètres de part et d'autre de la rivière du Chêne et tout au long de son parcours dans la Seigneurie;

Considérant que la conférence régionale des élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) proposent des territoires terrestres d'intérêts pour être inclus dans le réseau d'aires protégées du Québec;

Considérant que la loi sur la conservation du patrimoine naturel (loi C. 61.01, article 2) dit : « aire protégée : un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées »;

Considérant que la Seigneurie Joly a la plus importante superficie de terre de nature publique dans les Basses terres du St-Laurent et qu'une partie de la Seigneurie Joly est sur le territoire de Val-Alain;

Considérant que selon la Société patrimoine et histoire des Seigneurs de Lotbinière, la Seigneurie Joly est soumise à l'exploitation forestière industrielle assez sévère depuis plus de quarante (40) ans;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la municipalité de Val-Alain appuie la création d'une aire protégée dans la Seigneurie Joly visant les deux (2) rives de la rivière du Chêne (500 mètres de chaque côté).

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-020

#### SIGNATURE DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Attendu que la municipalité désire embaucher Caroline Fortin pour occuper les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière;

Attendu que la directrice général accepte d'occuper ces fonctions à partir du 1er janvier 2013;

Attendu que les parties désirent consigner à un contrat les conditions de travail de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le maire, Régnald Grondin, à signer le contrat d'embauche de la directrice générale et le conseiller Daniel Turcotte à signer en tant que témoin.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-01-021

#### ACHAT D'UN GAZÉBO

Considérant que la municipalité prévoit faire l'achat d'un gazébo pour le relais touristique à l'entrée du village;

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater la directrice générale et le maire pour effectuer les démarches visant l'acquisition d'un gazébo.

Adoptée à l'unanimité

.....

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN**

**Comté de Lotbinière**

**2013-01-022**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que Monsieur le maire lève la séance à 21h00

Adoptée à l'unanimité

.....

\_\_\_\_\_  
Rénald Grondin, maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.